



Le 16 septembre 2024

Monsieur Robert J. Morrissey, député
Président, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences,
du développement social et de la condition des personnes handicapées
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, et au nom du gouvernement du Canada (« le gouvernement »), j'ai le plaisir de répondre aux recommandations du Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA ou « le Comité »), intitulé programme Emplois d'été Canada (« le Rapport »), déposé à la Chambre des communes le 9 avril 2024.

Le gouvernement tient à remercier le Comité pour cette étude, ainsi que les témoins qui ont comparu devant celui-ci. Le programme Emplois d'été Canada (EEC) permet d'offrir aux jeunes (âgés de 15 à 30 ans) des opportunités d'emploi enrichissantes leur permettant de contribuer de façon tangible à aider les employeurs à être plus productifs. Il en résulte également un avantage pour leurs communautés en ce qui a trait à l'accès aux biens et aux services nécessaires. Comme l'ont indiqué les témoins, le programme aide à répondre aux besoins du marché du travail des communautés locales, y compris aux besoins des secteurs en demande.

Cadrant avec la Stratégie emploi et compétences jeunesse, le programme EEC est livré par Emploi et Développement social Canada (« le Ministère »). La stratégie est une initiative du gouvernement visant à permettre d'aider les jeunes, surtout ceux qui font face à des obstacles à l'emploi, à acquérir les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail. EEC vise à aider les jeunes à occuper des emplois de qualité pendant l'été. Le programme crée des emplois pour les jeunes en finançant des opportunités auprès des employeurs des secteurs sans but lucratif, publics et privés. Également, le programme comprend un accent sur les petites entreprises comptant jusqu'à 50 employés à temps plein, afin de créer des emplois d'été de qualité.

Reconnaissant l'importance de créer des emplois de qualité pour les jeunes, en 2016, ce gouvernement a fait doubler le nombre des emplois créés, en augmentant le nombre

.../2

d'opportunités offertes à 70 000 emplois l'an. En 2020, parallèlement à plusieurs nouvelles mesures de flexibilité destinées à aider les employeurs à s'adapter aux nouveaux défis posés en raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a augmenté l'objectif annuel à 80 000 emplois, avant de le porter au sommet historique de 120 000 en 2021. Alors que le Canada a commencé à se remettre des incidences de la pandémie en 2022, l'objectif a diminué pour atteindre 100 000, avant de revenir à l'objectif pré-pandémique de 70 000 pour EEC 2023 et EEC 2024.

Le gouvernement se réjouit de pouvoir donner suite aux recommandations du Comité. Le Gouvernement note que plusieurs d'entre elles renforcent et complètent les efforts en cours pour améliorer continuellement et accroître l'adaptabilité du programme EEC afin de mieux répondre aux besoins des jeunes, des employeurs et des Canadiens. Le Rapport du Comité permet au gouvernement d'entendre des points de vue variés et d'en tirer des enseignements pour mieux comprendre les opportunités d'amélioration et pour renforcer la conception des politiques et des programmes afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens. Cela contribuera à renforcer le programme EEC pour atteindre son objectif de créer des opportunités d'emplois d'été de qualité pour les jeunes.

Les recommandations du Comité seront examinées parallèlement aux conclusions de l'audit de performance du programme EEC, effectué par le Bureau du vérificateur général et dont les conclusions sont prévues d'être publiées à l'automne 2024.

Il faut noter que EEC n'est qu'un programme au sein d'un portefeuille plus vaste et complexe de programmes et de services interreliés que le Ministère est chargé d'offrir. Le Ministère est chargé de mener les activités de plus de 40 programmes regroupant quelque 70 volets distincts, sans oublier la complexité de la gestion et de la prestation de ces programmes en raison de plusieurs considérations. Par exemple, dans le contexte des relations de nation à nation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, la gestion des programmes exige une expertise et une approche distincte. De plus, la complexité vient également en raison du nombre de plus en plus élevé de demandes faites auprès des programmes, ce qui exige un processus d'examen réfléchi et le temps nécessaire à leur traitement. Le gouvernement offre de nombreux programmes qui sont populaires auprès des Canadiens, dont la demande de financement excède largement les limites des budgets disponibles. Chaque année, le Ministère administre quelque 28 nouveaux processus de réception de demandes aux termes des programmes, évalue environ 58 000 demandes et gère près de 46 000 ententes actives. De plus, la gestion des programmes doit également être sensible aux divers besoins des Canadiens de partout au pays. Tous ces éléments contribuent à une opération complexe qui est calibrée pour permettre d'offrir efficacement des services aux Canadiens, et ce, dans les limites des budgets et des ressources actuelles.

Dans le budget de 2023, le gouvernement a annoncé son engagement, Recentrer les dépenses gouvernementales, vers les priorités les plus importantes pour les Canadiens. Dans le contexte de cet engagement, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 et le budget de 2024 ont annoncé des mesures pour veiller à ce que les ressources des Canadiens soient utilisées efficacement et à bon escient. Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement soit responsable sur le plan financier. Cela comprend d'en avoir pour leur argent avec des programmes qui répondent à leurs besoins, tout en assurant une saine gestion des ressources.

La réponse du gouvernement tient compte des sept recommandations, lesquelles sont groupées en trois catégories thématiques : (1) renforcer le programme EEC et le processus de prestation du programme pour accroître la satisfaction des clients ; (2) revoir les mesures de flexibilité pour les employeurs et le rôle des priorités locales qu'ont identifiées les députés ; (3) accroître et améliorer les activités de communications avec les employeurs, les jeunes et les Canadiens.

Thème 1 : Améliorer le programme EEC et le processus de prestation du programme pour accroître la satisfaction des clients – (répondre aux recommandations 1 et 4)

Le gouvernement reconnaît l'importance d'améliorer continuellement le processus de prestation de programme pour accroître la satisfaction des clients du programme EEC. Qu'il s'agisse de réduire les délais de traitement pour informer rapidement les employeurs des décisions de financement ou de revoir le processus actuel pour renforcer l'efficacité administrative, le gouvernement s'engage à trouver des moyens d'accroître la satisfaction des clients.

Recommandation 1 : Qu'Employ et Développement social Canada s'engage à envoyer plus tôt dans l'année les confirmations de financement aux demandeurs du programme Emplois d'été Canada. Plus précisément, pour l'édition 2025 du programme Emplois d'été Canada, qu'Employ et Développement social Canada confirme le financement aux employeurs entre janvier et la fin de février.

En général, le gouvernement appuie la recommandation d'envoyer plus tôt dans le processus les confirmations de financement aux demandeurs. Le Ministère s'engage à entreprendre une évaluation plus approfondie du processus du programme EEC pour mieux comprendre comment trouver des gains d'efficience, simplifier davantage le processus et réduire les délais, dans le but d'informer plus tôt les employeurs des décisions de financement. L'évaluation tiendra compte du calendrier des annonces de financement et de la capacité opérationnelle. En raison du nombre élevé des demandes, les cycles annuels de planification et de prestation du programme EEC exigent de planifier les activités largement en amont. Par conséquent, la planification des activités de EEC 2025 est bien amorcée. Ainsi, l'examen et les conclusions éventuelles n'interviendront pas à temps pour être considéré avant le lancement de EEC 2025.

Il faut noter le fait que le Ministère apporte déjà des modifications au calendrier du lancement et qu'il a, pendant quatre années consécutives, réduit les délais en ce qui a trait aux évaluations et aux notifications. Pour EEC 2025, l'appel de propositions se lancerait le 19 novembre 2024, soit un mois plus tôt par rapport à EEC 2022. De plus, le Ministère a déployé des efforts pour confirmer plus tôt l'état des décisions de financement. Par exemple, les lettres aux employeurs admissibles, indiquant que leurs projets ne seraient pas financés ont été envoyées deux mois plus tôt au cours d'EEC 2024 comparativement à 2023.

Dans le cadre du modèle de prestation d'EEC 2024, 100 jours ouvrables étaient nécessaires, entre le lancement de l'appel de demandes et la notification des députés adressés aux employeurs. Au cours de cette période, le Ministère a évalué plus de 44 000 demandes, finalisé les listes de projets recommandés, sollicité les rétroactions des députés et présenté des recommandations finales aux fins d'approbation ministérielle du financement. Pour ne pas nuire au temps nécessaire à l'évaluation des projets et la diligence raisonnable, il faudrait lancer l'appel de demandes en août pour pouvoir informer les employeurs des décisions de financement en janvier ou en février. Le lancement de l'appel de demandes en août exigerait d'importantes modifications au modèle de prestation actuel du Ministère. À l'heure actuelle, à la fin de l'été, le Ministère dispose de ressources pour soutenir simultanément les activités de fermeture de l'année précédente du programme, de la mise en œuvre de l'année actuelle du programme, et de la planification et l'exécution de la prochaine année du programme. De plus, le Ministère devra déterminer si les employeurs, dont plusieurs sont de petites entreprises, auraient la capacité de participer au processus d'appel de demandes en août, soit au milieu de la période de pointe de l'été.

Parmi les programmes qu'offre le Ministère, le programme EEC reçoit le plus grand nombre de demandes, lesquelles dépassent toujours les fonds disponibles. Par exemple, en 2024, plus de 234 000 emplois ont été demandés, ce qui dépassait largement le financement disponible pour la cible de 70 000 emplois. De même, le modèle de prestation du programme EEC est unique en ce sens qu'il exige un niveau élevé de soutien sur le plan national, régional et local pour assurer des activités de mobilisation efficaces partout au Canada, dans chacune des 338 circonscriptions. Par conséquent, toute modification au cycle du programme ou au modèle de prestation qui entraînerait une augmentation des ressources requises pour exécuter le programme pèserait lourdement sur la capacité globale du Ministère de s'acquitter de ses responsabilités aux seins de son portefeuille élargi.

Le Ministère examinera en profondeur les tendances d'embauche des employeurs pour les emplois saisonniers et les emplois d'été pour déterminer s'il existe des possibilités d'harmoniser davantage le programme. Par exemple, selon de principaux sites Web d'emplois, c'est au printemps ou au deuxième trimestre (p. ex., avril-mai) que les employeurs intensifient leurs activités de recrutement pour les emplois de premier échelon. Par conséquent, les

modifications potentielles apportées au programme devront viser à répondre véritablement aux besoins des jeunes et des employeurs.

Le Ministère évaluera la faisabilité de réduire davantage les délais de manière progressive et de mesurer les répercussions d'un lancement plus précoce des activités du programme. Les députés jouent également un rôle en ce qui a trait au calendrier des activités du programme EEC, sans oublier l'incidence de leur intervention sur la capacité du Ministère d'informer plus rapidement les employeurs des décisions de financement. Comme indiqué précédemment, même si le Ministère a devancé d'un mois la date de lancement de l'Appel des demandes des employeurs pour 2025 par rapport à 2022 pour répondre au souhait des employeurs d'être informés plus rapidement, au cours de la même période, on a accordé plus de temps aux députés en réaction à leurs commentaires sur la nécessité d'avoir plus de temps pour réaliser les tâches. Dans la modification de la prestation du programme, on pourrait envisager de modifier l'approche à la participation des députés pour répondre plus rapidement aux besoins des employeurs et des jeunes. Le Ministère consultera divers intervenants pour cerner les options qui permettront d'améliorer le processus.

Recommandation 4 : Qu'Employ et Développement social Canada procède à un examen complet du processus de demande du programme Emplois d'été Canada afin d'améliorer son efficacité ; qu'il procède à une évaluation de l'expérience des utilisateurs, en vue d'améliorer le service à la clientèle et de s'assurer que la documentation et le formulaire en ligne sont accessibles et faciles à utiliser.

En général, le gouvernement appuie la recommandation du Comité, et le Ministère examine continuellement le processus de demande pour cerner les occasions d'améliorations. Cette recommandation s'inscrit dans l'engagement du gouvernement sur l'amélioration continue de l'expérience client pour tous les programmes qu'il offre.

Chaque année, le Ministère adopte plusieurs mesures pour renforcer le processus d'appels de demandes du programme EEC en simplifiant et en automatisant les activités de prestation de celui-ci. Par exemple :

- Le Guide du demandeur de 2024 comprend des directives simplifiées qui sont communiquées dans un langage clair.
- Depuis l'édition 2021 du programme EEC, la simplification du formulaire de demande se poursuit par la baisse du nombre de champs de texte libre et la hausse du nombre de cases à cocher. Cette mesure permet de réduire le temps nécessaire aux employeurs pour remplir le formulaire et au Ministère pour procéder aux activités d'évaluation et de sélection des activités.
- En 2024, on a ajouté une nouvelle fonction au formulaire de demande en ligne, ce qui permet aux employeurs de sauvegarder une demande pendant jusqu'à

- 72 heures pour ensuite la récupérer facilement et y apporter des modifications.
- Les activités soutenues de l'examen du processus de demande comprennent ce qui suit :
 - Moderniser et simplifier davantage le Guide du demandeur de 2025, y compris de renforcer les renseignements disponibles en ligne ;
 - Simplifier et clarifier le langage du formulaire du demandeur ;
 - Élaborer une liste de vérification des activités préalables à la demande pour mieux aider les employeurs tout au long du processus.

Pour promouvoir le programme EEC et appuyer les demandeurs, le Ministère a mené de grandes activités de promotion au moyen de messages courriel et de séances d'information, ce qui lui a permis d'atteindre un nombre croissant d'employeurs. Pour EEC 2024, le Ministère a lancé l'envoi plus tôt des communiqués comparativement aux années précédentes, pour un total de plus de 370 000 messages. Les communiqués, ont annoncé le lancement de l'appel de demandes, rappelé les dates importantes et fourni les liens vers les sites où faire les demandes pour EEC 2024. En raison des améliorations, le Ministère a constaté une hausse de près de 1 500 demandes reçues dans les 10 premiers jours du lancement de l'appel de demandes. Également, le Ministère a organisé 56 séances d'information portant sur le processus de demande, auxquelles ont participé 3 457 employeurs de partout au Canada. À la suite des séances d'information, 97 % des employeurs avaient indiqué l'intention de déposer une demande pour EEC 2024 et 94 % avaient déclaré mieux connaître le programme EEC grâce à leur participation aux séances d'information. Le Ministère poursuivra son examen pour trouver des moyens d'améliorer la promotion du programme afin de mieux sensibiliser les Canadiens. Par exemple, il envisagera de lancer les activités de promotion plus tôt dans le processus et de rejoindre un plus grand nombre de Canadiens.

Le Comité a entendu des témoins qui suggéraient de mieux accommoder les jours de maladie ou les congés pour raisons de santé mentale des jeunes participants. Selon les témoins, il faudrait réduire le fardeau administratif lié à l'obligation de déclarer les jours de congé de maladie. Le Ministère envisagera d'améliorer le processus, y compris des moyens pour réduire le fardeau administratif lié à la déclaration des congés, tels que les congés de maladie et des vacances. Bien que le gouvernement n'ait pas le pouvoir de modifier les pratiques administratives internes en matière de RH des employeurs, le Ministère examinera les possibilités dans le cadre de sa compétence en matière de gestion du programme.

Le gouvernement mène plusieurs activités qui appuient l'amélioration de l'expérience utilisateur. Par exemple, le Ministère a exécuté un projet de recherche sur EEC, qui a éclairé les activités d'améliorations continues. Les conclusions du rapport ont pris en compte les défis auxquels font face les organisations liés à la complexité du formulaire de demande. Dans le

cadre du projet de recherche, les recommandations portaient sur la nécessité d'assouplir le formulaire de demande et le guide, en révisant le langage pour tenir compte des différents niveaux de littéracie et en fournissant une rubrique d'évaluation pour aider les demandeurs à mieux comprendre les attentes aux niveaux de la demande. En ce sens, les activités du Ministère se poursuivront de pair avec l'Ambition numérique du gouvernement du Canada et la Politique sur les services et le numérique, pour fournir des outils modernes et accessibles et appuyer la prestation des services.

Thème 2 : Examen de la flexibilité du programme pour les employeurs et du rôle des priorités locales qu'ont identifiées les députés – (réponse aux recommandations 2 et 3)

Le gouvernement reconnaît l'importance d'explorer davantage de flexibilité pour les demandeurs dans le cadre de son objectif d'aider les jeunes faisant face à des obstacles à l'emploi. Le Ministère s'engage à continuer de chercher des moyens pour améliorer la façon dont EEC répond aux besoins des divers groupes de jeunes et de renforcer leur capacité de trouver de bonnes occasions d'acquérir de l'expérience professionnelle.

Recommandation 2 : Qu'Employ et Développement social Canada explore des façons de donner plus de souplesse aux demandeurs du programme Emplois d'été Canada, notamment en évaluant les répercussions financières et administratives de la mise en œuvre du programme Emplois d'été Canada tout au long de l'année, d'une augmentation du nombre moyen de semaines de travail subventionnées par emploi, et de la possibilité pour les demandeurs de déterminer le nombre de semaines et d'emplois en fonction du financement qu'ils obtiennent ; et présente ses conclusions au Comité avant le lancement de l'édition 2025 du programme Emplois d'été Canada et rende ses conclusions publiques

EEC comprend actuellement plusieurs mesures de flexibilité pour aider les jeunes. Par exemple, des opportunités d'emplois à temps partiel sont disponibles et peuvent être offerts dans les milieux de travail inclusifs pour répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap. De plus, les demandeurs peuvent demander du financement pour couvrir une période de 6 à 16 semaines. Dans le cadre des améliorations continues du programme et des politiques, le Ministère étudiera les répercussions des politiques, financières et administratives de l'offre de mesures de flexibilité supplémentaires, pour mieux aider les jeunes.

Offrir le programme EEC pendant toute l'année

Selon les témoins qu'a entendus le Comité, il serait avantageux d'offrir plus de flexibilité au programme EEC pour ce qui est des dates de début et de fin des activités. Toujours selon les témoins, il faudrait envisager d'offrir le programme en dehors des mois d'été. La suggestion a

été faite dans le contexte des besoins opérationnels liés aux activités de recrutement pendant la basse saison et à la nature changeante de l'enseignement postsecondaire, car certains étudiants peuvent avoir leur pause à l'automne ou à l'hiver, plutôt qu'en été.

Actuellement, le programme EEC est axé sur l'offre d'emplois de qualité aux jeunes pendant les mois « d'été », c'est-à-dire d'avril à septembre. Cette mesure permet au programme de relever certains des principaux défis auxquels plusieurs jeunes font souvent face en ce qui a trait à leur participation au marché du travail, surtout lorsqu'il s'agit de travailler à temps plein. La plupart des jeunes participants sont des étudiants (aux niveaux secondaire et postsecondaire) qui profitent des mois d'été pour occuper un emploi, soit le moment où ils ont plus de temps et de flexibilité pour le faire. En 2022 et 2023, l'âge moyen des participants au programme EEC était de 20 ans et de 21 ans, respectivement. En 2023, 85,9 % des participants étaient des étudiants à temps plein avant leur expérience de travail d'été, par rapport à 85,7 % qui étaient des étudiants en 2022.

Un autre défi important que doit relever le programme EEC est celui de réduire les obstacles aux emplois. Dans le cas des jeunes qui n'ont pas l'éducation, les compétences ou les connaissances requises, il est difficile de décrocher de bons emplois. Les emplois d'été offerts par EEC sont souvent des postes saisonniers dans les domaines des loisirs, du tourisme, des services, du marketing, etc., qui comportent souvent peu d'obstacles à l'entrée et qui permettent aux jeunes de commencer à acquérir de l'expérience professionnelle.

Le gouvernement a adopté des mesures temporaires qui ont permis de prolonger les dates de début et de fin des programmes pendant la pandémie de la COVID-19. Ces mesures ont permis aux employeurs d'offrir des opportunités d'emploi allant jusqu'en février. Selon les données administratives, les employeurs ont été peu nombreux à se prévaloir de ces mesures de flexibilité, et la plupart des opportunités d'emploi pour les jeunes ont été offertes en été. À l'exercice 2021-2022, seulement 12,9 % des opportunités d'emploi ont été offertes en dehors de la période habituelle de l'été. Toujours selon les données, la demande de l'élargissement du programme au-delà des mois d'été serait limitée.

La plupart de la demande pour des emplois pour les jeunes se font pendant l'été, ce qui correspond au calendrier académique des études postsecondaires. Cela reconnaît l'importance des emplois d'été pour la capacité des étudiants à payer des frais de scolarité, des frais de logement et d'autres frais de subsistance. La période estivale permet d'offrir des emplois qui conviennent le mieux aux jeunes, y compris des emplois saisonniers comportant peu d'obstacles à l'entrée, comme dans les domaines de l'hôtellerie, du tourisme, des camps d'été, etc. Le programme EEC appuie ces domaines, sans oublier que les jeunes participants sont d'excellents candidats pour y travailler.

Il importe de relever que le programme EEC s'inscrit dans une gamme plus large de

programmes qu'offre le gouvernement pour aider les jeunes à acquérir des opportunités d'emploi pendant tout au long de l'année. Par exemple, du côté du Ministère, le programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) et le Programme de stages pratiques pour étudiants aident les jeunes et les étudiants à acquérir de l'expérience professionnelle pendant toute l'année. La SECJ permet d'offrir des services de soutien individualisé et taillé sur mesure pour appuyer la transition des jeunes vers le marché du travail. Par exemple, dans le cadre de ces programmes d'emploi, les jeunes peuvent bénéficier de services de mentorat, de perfectionnement des compétences, de formation, de soutien global (services de soutien dans le cas de personnes à charge, de counseling en santé mentale, etc.) et/ou à des expériences de travail rémunérées. Pendant ce temps, le Programme de stages pratiques pour étudiants soutient la création d'opportunités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de tous âges inscrits dans n'importe quel programme d'études postsecondaires dans les collèges, les universités et les écoles polytechniques du pays. Le programme soutient les étudiants de niveau postsecondaire dans le développement de compétences professionnelles, les employeurs à embaucher et à développer des talents, et les établissements postsecondaires à suivre le rythme des attentes changeantes du marché du travail. Dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants, les opportunités d'emploi s'offrent pendant toute l'année.

Auqmentation du nombre moyen de semaines de travail financés par emploi et possibilité pour les demandeurs de déterminer le nombre de semaines et d'emplois en fonction du financement qu'ils obtiennent

Le gouvernement est prêt à examiner les répercussions de la recommandation du Comité visant à augmenter le nombre moyen de semaines de travail financés par emploi et de donner plus de flexibilité aux employeurs pour déterminer le nombre de semaines et d'emplois en fonction du financement qu'ils obtiennent.

Le Ministère examinera la façon dont la recommandation influencerait sur la réussite des jeunes et la capacité d'EEC d'atteindre les objectifs.

À l'heure actuelle, pour optimiser le nombre des employeurs et des jeunes touchés, à l'appui des objectifs d'EEC, tout en veillant à ce que la durée des activités des participants leur permette d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante, le Ministère a adopté des lignes directrices permettant d'offrir des emplois de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine, pour un total de 280 heures, jusqu'à concurrence de 16 semaines. La mesure permet au Ministère d'équilibrer le nombre croissant des demandes et l'atteinte de l'objectif d'EEC d'offrir des opportunités d'expérience professionnelle de qualité à autant de jeunes que possible.

Il est attendu du gouvernement qu'il rencontre les objectifs relatifs au nombre d'emplois destinés aux jeunes qui ont été annoncés publiquement, dans le cadre des allocations budgétaires accordés. Pour EEC 2024 et EEC 2025, cela s'est traduit à environ 4 000 \$ par jeune pour soutenir 70 000 opportunités d'emploi. Pour permettre plus de flexibilité aux employeurs, le Ministère pourrait évaluer le niveau de remboursement des contributions salariales (p. ex., de 100 % à 75 % pour les organisations sans but lucratif), afin de permettre aux emplois de s'étendre sur un plus grand nombre de semaines tout en respectant le budget annuel disponible. Toutefois, certaines organisations ont indiqué que sans la contribution salariale totale, elles ne seraient pas en mesure d'offrir d'opportunités d'emploi. Il existe également d'autres réalités financières qui ont un impact sur l'atteinte du plus grand nombre possible de jeunes par le biais de EEC en envisageant la prise de mesure de flexibilité futures. Par exemple, les augmentations du salaire minimum et d'autres coûts croissants auront toujours un impact sur le nombre d'emplois du programme pouvant être soutenus chaque année.

Le gouvernement exigera également que toute modification future des exigences respecte l'objectif d'offrir aux jeunes des emplois de qualité. Bien que les avantages de cette recommandation pour les employeurs soient manifestes, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'objectif d'EEC de créer des opportunités d'emploi de qualité pour les jeunes pendant la saison estivale.

Le Ministère s'engage à évaluer les recommandations du Comité afin d'offrir une plus grande flexibilité dans le cadre du programme EEC. Cependant, puisque la planification de EEC 2025 du programme est déjà bien avancée, les modifications éventuelles ne pourraient être envisagées que dans le cas de EEC 2026 au plus tôt.

Recommandation 3 : Qu'Emploi et Développement social Canada modifie le système de points du programme Emplois d'été Canada afin d'accorder plus de points aux priorités locales établies par les députés.

Le gouvernement accueille favorablement la recommandation visant à modifier le système de notation de EEC spécifique aux points alloués aux priorités locales qu'ont identifiées les députés. Il est disposé à examiner cette recommandation de manière plus approfondie, et le Ministère évaluera l'incidence de cette modification dans le contexte plus large des objectifs du programme.

EEC est un programme unique dans la mesure où il intègre les commentaires des députés. À ce titre, la modification de l'attribution des points pour les priorités nationales et locales pourrait présenter des défis et toucher des sensibilités. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour comprendre comment les modifications potentielles au système de notation pourraient avoir comme incidence sur l'intégrité et la transparence du programme. Le Ministère devra

effectuer une analyse du système de notation qui prend en compte un certain nombre de facteurs, notamment l'intention politique ; la complémentarité fédérale, provinciale et territoriale ; l'intégrité du programme ; la transparence ; l'équilibre ; et, la responsabilité ministérielle.

Comme indiqué, le Ministère devra tenir compte des conclusions de l'audit de performance du programme EEC par le Bureau du vérificateur général, dont la publication est prévue plus tard cette année.

Les demandeurs se voient actuellement attribué jusqu'à 15 points pour le soutien des priorités nationales et jusqu'à 10 points pour le soutien des priorités locales qu'ont identifiées les députés. Les priorités nationales sont approuvées par la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse et visent à soutenir les jeunes qui sont sous-représentés ou qui font face à des obstacles à l'emploi, et à cerner les secteurs dans lesquels il existe des besoins actuels et des opportunités d'emploi futures. Elles permettent au gouvernement d'y mettre l'accent et d'encourager les employeurs à contribuer à la résolution de grands problèmes nationaux, de soutenir les membres des groupes qui risquent d'être laissés pour compte et d'offrir aux jeunes des opportunités d'expérience dans des secteurs émergents ou dans des secteurs dont les besoins en main-d'œuvre sont croissants. Les priorités locales reconnaissent les besoins uniques et précis des jeunes dans l'ensemble du pays. Ensemble, elles contribuent à promouvoir un équilibre entre les priorités et les besoins nationaux et locaux.

Le Ministère prend actuellement en considération les priorités locales des députés des années précédentes afin de définir les priorités nationales. Il peut ainsi se faire une idée des questions qui sont bien soutenues ou qui suscitent un intérêt particulier à l'échelon local. De plus, ces priorités peuvent également révéler des lacunes qui pourraient nécessiter un soutien supplémentaire dans le cadre de celles dites nationales. Les modifications apportées à l'établissement des priorités locales des députés devraient tenir compte de l'incidence sur la réalisation des objectifs nationaux en matière d'emploi pour les jeunes.

La complémentarité avec les programmes des provinces et des territoires devra également être prise en compte. Les provinces et les territoires sont généralement les mieux placés pour répondre aux besoins régionaux particuliers et à leur réalité précise. Les programmes nationaux comme EEC, se concentrent sur des questions nationales plus larges. Il faudra examiner si le fait de mettre l'accent sur les priorités locales pourrait créer un risque de duplication des efforts entre EEC et les programmes des provinces et des territoires.

En plus de déterminer les priorités locales, les députés ont également la possibilité de passer en revue la liste des organisations à financer dans leur circonscription et de formuler des commentaires à ce sujet. La question d'apporter u des changements aux rôles des députés doit

être soigneusement étudiée afin d'éviter toute perturbation réelle ou perçue des limites de l'influence politique sur le programme.

Thème 3 : Accroître et améliorer les communications avec les employeurs, les jeunes et les Canadiens — (réponse aux recommandations 5, 6 et 7)

Le gouvernement reconnaît qu'il est important que les jeunes participants, les employeurs et les Canadiens soient bien informés au sujet du programme EEC. Qu'il s'agisse de fournir des données complètes pour comprendre si le programme atteint ses objectifs ou de mieux renseigner les jeunes participants sur les avantages sociaux du travail, le Ministère s'engage à continuer de chercher des possibilités d'améliorer ses renseignements sur le programme EEC et la façon dont il les diffuse.

Recommandation 5 : Qu'Emploi et Développement social Canada améliore la disponibilité des données sur les retombées du programme Emplois d'été Canada sur les jeunes et les employeurs, et qu'il s'assure que les données les plus récentes sur le programme sont accessibles au public.

Le gouvernement accueille favorablement la recommandation du Comité et reconnaît l'importance de disposer de données complètes pour s'assurer que le programme EEC atteint ses objectifs et répond aux besoins des jeunes et des employeurs qui y participent.

Le Ministère réalise des sondages annuels après la participation auprès des jeunes et des employeurs. Parmi les types de renseignements recueillis figurent des données sociodémographiques sur les participants, la satisfaction à l'égard du programme EEC, ainsi que la qualité et l'impact de l'expérience faite, y compris les compétences que les jeunes ont acquises au cours de leurs emplois. Le gouvernement s'est engagé à accroître la disponibilité des données qui démontrent les retombées du programme pour les jeunes. Chaque année, le Ministère présente des bilans publics sur les résultats du programme dans le cadre du Rapport ministériel sur les résultats, qui fournit aux Canadiens des renseignements sur la façon dont le programme réalise ses objectifs par rapport à ceux qui avaient été fixés.

Une évaluation horizontale de la SEJ est en cours et sera achevée au cours de l'exercice financier actuel. L'évaluation comprendra un volet sur les retombées du programme EEC sur les résultats des jeunes participants sur le marché du travail. Les résultats préliminaires de l'évaluation du programme montrent que, par rapport à des non-participants ayant des caractéristiques similaires, ceux qui ont pris part au programme EEC renforcent leur activité à moyen terme en augmentant leurs revenus d'emploi et l'incidence de l'emploi, tout en réduisant leur dépendance à l'égard du soutien du revenu du gouvernement. De plus, le Ministère tiendra compte des résultats de l'examen horizontal des programmes du gouvernement du Canada pour les compétences et les jeunes, dirigé par le SCT, pour fournir des données plus complètes aux Canadiens.

La qualité générale des données du programme EEC continuera également à s'améliorer au cours des deux prochaines années grâce aux récentes mises à jour apportées au cadre horizontal de mesure du rendement de la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Dès 2024, les outils de collecte de données de la SECJ permettront d'obtenir des données probantes sur les jeunes desservis et de mieux comprendre comment les interventions, comme les différents types de formation axée sur les compétences et les opportunités d'emploi, ont un impact sur la réussite des jeunes participants. L'objectif de la collecte de meilleures données réside dans l'analyse des interventions qui fonctionnent bien en général, pour différents jeunes et dans quel contexte. Par exemple, le gouvernement recueillera de meilleurs renseignements sur les jeunes desservis, les types de compétences acquises et les mesures d'accompagnement fournies. Un exemple d'optimisation des informations disponibles est l'amélioration de la collecte de données ventilées sur différents groupes de jeunes, notamment les jeunes membres de la communauté 2ELGBTQI+ et les jeunes racialisés. Un autre est une harmonisation des définitions des jeunes en situation de handicap avec celles de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Un dernier exemple d'amélioration des données est la normalisation des indicateurs de compétences, qui seront alignés sur le cadre des compétences pour réussir du gouvernement du Canada. L'objectif principal du programme EEC est de permettre aux jeunes d'accéder à des expériences professionnelles significatives. Ces mesures amélioreront la qualité des données disponibles sur l'impact du programme EEC au niveau de l'amélioration de la participation des groupes de jeunes sous-représentés sur le marché du travail.

Le Ministère créera une présence sur le Web pour partager des données plus détaillées sur les résultats du programme EEC au fur et à mesure qu'elles seront disponibles, d'ici le printemps 2025. Le gouvernement envisagera de multiples options pour accroître l'accessibilité des données sur le programme dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Recommandation 6 : Qu'Emploi et Développement social Canada mette en place un mécanisme pour s'assurer que l'information essentielle sur le travail et les prestations, particulièrement l'information sur la préparation des déclarations de revenus et les prestations auxquelles les travailleurs pourraient être admissibles, soit mise à la disposition des jeunes dans le cadre de tous les placements du programme Emplois d'été Canada.

Le gouvernement soutient la recommandation du Comité. Le Ministère trouvera des moyens de fournir aux jeunes participant au programme EEC des renseignements sur le travail et les avantages sociaux, y compris sur la déclaration de revenus, dans le cadre de leurs emplois. Le Ministère mobilisera des responsables fédéraux afin de déterminer les renseignements qu'il convient de fournir aux jeunes et examinera différentes options pour que ces derniers y aient accès pour EEC 2025.

Dans le cadre de la lettre d'annonce de financement actuelle, le Ministère fournit déjà aux employeurs des informations qui doivent être transmises aux jeunes, y compris (1) le site Web

Jeunes travailleurs, qui contient des renseignements importants sur la santé et la sécurité, les droits des employés et les lois du travail ; (2) l'outil Planification de carrière, un outil convivial de recherche en ligne sur le Guichet-Emplois qui propose des renseignements sur les avantages sociaux de travailler dans différentes professions et aide à déterminer l'éducation et la formation nécessaires pour occuper de bons emplois ; (3) une feuille fournissant les coordonnées du Ministère en cas de questions et de préoccupations ; et (4) le Questionnaire du jeune participant. Il pourrait être envisagé d'élargir l'offre pour y inclure des renseignements sur le travail et les avantages sociaux pour les jeunes.

Le Ministère étudiera également la possibilité de fournir des renseignements sur l'emploi et les avantages sociaux par d'autres moyens afin que les jeunes participants puissent en bénéficier.

Recommandation 7 : Qu'Employ et Développement social Canada évalue les obstacles auxquels se heurtent les employeurs du programme Emplois d'été Canada lorsqu'ils tentent de recruter des jeunes issus de la diversité, et qu'il informe les demandeurs des pratiques exemplaires pour garantir un processus de recrutement équitable.

Le gouvernement soutient cette recommandation, et le Ministère continuera d'évaluer les obstacles auxquels les employeurs peuvent être confrontés lors de l'embauche de jeunes issus de la diversité et envisagera des moyens de renseigner les demandeurs sur les meilleures pratiques dans le cadre du processus de recrutement.

Le gouvernement mène déjà des travaux dans ce domaine. Le Ministère gère le Guichet-Emplois, le service national de l'emploi, qui aide les Canadiens à trouver du travail et à planifier leur carrière, et qui facilite les activités de recrutement et d'embauche des employeurs partout au pays. Le Guichet-Emplois fournit des ressources aux employeurs sur la manière d'embaucher des travailleurs issus de la diversité, y compris des conseils, des outils et des références pour les aider à adopter des pratiques d'embauche inclusives et à recruter une main-d'œuvre diversifiée, talentueuse et qualifiée. Parmi ces ressources figurent des conseils sur l'embauche de personnes Autochtones, de nouveaux arrivants au Canada, de personnes en situation de handicap et de jeunes. Un lien vers ces ressources sera inclus dans le guide du demandeur et dans les renseignements sur le programme EEC présentés sur le site Web Canada.ca.

Dans le cadre du travail d'amélioration continue des ressources pour les employeurs, le gouvernement mène des activités de mobilisation et de recherche ciblées afin de mieux comprendre la question des obstacles auxquelles font face les jeunes en situation de handicap dans leurs parcours vers l'emploi. De plus, il financera des partenaires intersectoriels afin qu'ils collaborent pour relever les défis systémiques de l'écosystème de l'emploi des jeunes, notamment en aidant les employeurs à créer des milieux de travail exempts d'obstacles. Le Ministère veillera également à ce que des renseignements sur l'embauche de jeunes issus de la diversité et sur la création d'un processus de recrutement équitable soient mis à la disposition des employeurs dans le cadre des séances d'information qui leur sont destinées.

Enfin, le Ministère a lancé des initiatives visant à mieux comprendre la question du recrutement de jeunes qui sont issus de la diversité et qui font face à des obstacles systémiques. Par exemple, en 2023, le Ministère a mené un projet de recherche intitulé Élimination des obstacles à l'accessibilité des programmes sur le programme EEC. Cette étude a mis en évidence les difficultés rencontrées par les employeurs dans l'embauche des jeunes issus de la diversité. Les conclusions du rapport ont montré que certaines organisations rurales, notamment des exploitations agricoles et des organisations touristiques, se sentaient désavantagées lorsqu'elles posaient leur candidature parce qu'elles n'étaient pas en mesure d'embaucher des jeunes appartenant à des groupes cibles, notamment des jeunes autochtones, des jeunes en situation de handicap ou des jeunes racialisés. Cette difficulté était due à la sous-représentation perçue des jeunes dans leur communauté, ou à des défis perçus, par exemple des informations erronées sur les mesures d'adaptation nécessaires pour les jeunes en situation de handicap.

Au fur et à mesure que le gouvernement étudie les recommandations du Comité, il prendra également en considération ces conclusions, ainsi que les résultats et recommandations émanant de l'audit de performance du programme EEC, par le Bureau du vérificateur général, dont la publication est prévue à l'automne 2024.

Prochaines étapes

Le gouvernement s'engage à ce que le programme EEC réponde mieux aux besoins des jeunes et des employeurs. Nous remercions une fois de plus le Comité pour son Rapport qui présente des pistes d'action concrètes et bien documentées pour améliorer davantage la manière dont nous soutenons les jeunes dans le cadre de nos programmes. Le gouvernement continuera à faire sa part et se réjouit de poursuivre sa collaboration avec les intervenants et le Comité HUMA pour renforcer le programme EEC et mieux répondre aux besoins des jeunes, des employeurs et des Canadiens.

Cordialement,



L'honorable Marci Ien, C.P., députée
Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse